

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du **lundi 19 septembre 2022 à 9h00 au mardi 18 octobre 2022 à 17h00** soit pour une durée de 30 jours consécutifs à une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale en vue d'étendre un site de regroupement et de tri de déchets métalliques à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Le projet est présenté par la SARL Prestometal dont le siège social se situe rue du Maréchal Delattre de Tassigny à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Julien GUYONNET, Etudes Conseils Environnement : [j.guyonnet@ece-environnement.fr](mailto:j.guyonnet@ece-environnement.fr)

M. Alain CARU, directeur de production, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet de demande d'autorisation environnementale est consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, siège de l'enquête.

Le dossier, en version numérique est également adressé pour information, à chaque maire des communes concernées par le rayon d'affichage eu égard au classement du projet au titre des installations classées pour la protection de l'environnement : Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf, Orival.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants :

<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

(Politiques publiques – Environnement et prévention des risques - enquêtes publiques et consultations du public)

ou : <http://prestometal76410.enquetepublique.net>

Le dossier est également consultable au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : [pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr) en précisant en objet "demande de rendez-vous pour dossier " Prestometal" ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 53 92.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences en mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants :

**jeudi 22 septembre 2022 de 09h00 à 12h00**

**samedi 8 octobre 2022 de 10h00 à 12h00**

**vendredi 14 octobre 2022 de 14h00 à 17h00**

**mardi 18 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 (clôture)**

Il est rappelé que l'accès aux permanences est subordonné au respect des consignes sanitaires en vigueur.

Les observations et propositions peuvent être consignées par le public pendant toute la durée de l'enquête :

- 1) par courrier électronique à l'adresse suivante : [prestometal76410@enquetepublique.net](mailto:prestometal76410@enquetepublique.net)
- 2) sur le registre dématérialisé disponible sur : <http://prestometal76410.enquetepublique.net>
- 3) par courrier à la mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, en précisant "M. le commissaire enquêteur - "EP Prestometal"
- 4) sur le registre d'enquête disponible en mairie de Saint-Aubin-lès-Elbeuf aux jours et heures d'ouverture au public

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation d'exploiter à l'issue de l'enquête publique est le préfet de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.